

L'ÉQUIPE DE L'UNITÉ D'ONCOGÉNÉTIQUE CLINIQUE

CONSULTATION D'ONCOGÉNÉTIQUE

Docteur **Michel LONGY**

Responsable de l'unité

Docteur **Emmanuelle BAROUK-SIMONET**

Docteur **Virginie BUBIEN**

Docteur **Claire SENECHAL-DAVIN**

CONSULTATION DE SUIVI

Docteur **Yves BÉCOUARN**

Docteur **Anne FLOQUET**

Docteur **Claire SENECHAL-DAVIN**

CONSULTATION AVANCÉE CH CÔTE BASQUE

Docteur **Emmanuelle BAROUK-SIMONET**

CONSEIL EN GÉNÉTIQUE

Églantine JOLLY

Conseillère en génétique

Tél : 05 24 07 19 02

Mél : e.jolly@bordeaux.unicancer.fr

CONSULTATION PSYCHOLOGIQUE

Marion BARRAULT-COUCHOURON

*Psychologue clinicienne,
thérapeute familiale*

Tél : 05 56 33 78 39

Virginie BOUSSARD

Psychologue clinicienne

Tél : 05 56 33 78 39

SECRÉTARIAT MÉDICAL

Séverine Farge - Florence GUTH

Elisabeth GARBAY - Fadela LATRECH

Assistantes médicales

Tél : 05 56 33 04 47 - 05 56 33 04 39

05 56 33 32 93 - 05 47 30 60 55

Mél : a-oncogenetique@bordeaux.unicancer.fr



MARS 2017

Tél : 05 56 33 33 33

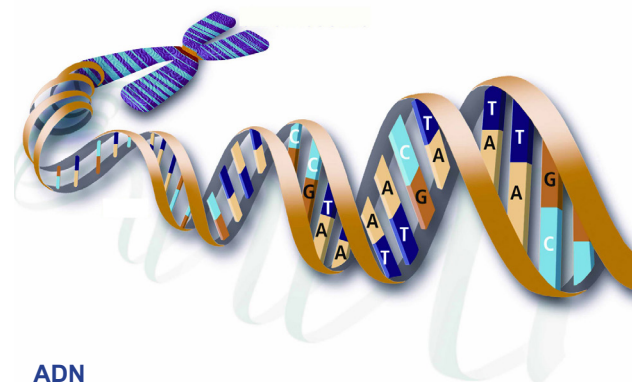
229, cours de l'Argonne
CS 61283- 33076 Bordeaux cedex
www.bergonie.fr

Fax : 05 56 33 60 65



INFORMATIONS

La consultation
d'oncogénétique



ADN

Contact :

05 56 33 04 39

05 56 33 32 93

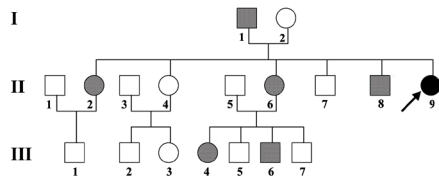
QU'EST CE QU'UNE consultation d'oncogénétique ?

La consultation s'adresse à des patients ayant développé un cancer à un âge particulièrement précoce et/ou ayant des antécédents familiaux de cancer. Elle s'adresse également à des personnes indemnes ayant des antécédents familiaux de cancer.

Comment se déroule la première consultation ?

La consultation se déroule en plusieurs étapes. Elle débute par une enquête génétique avec la constitution d'un arbre généalogique le plus complet possible.

Plusieurs questions sont posées : Quels sont les membres de la famille atteints de cancer ? Quel âge avaient-ils au moment du diagnostic ? Quel lien de parenté ? L'enquête va ainsi porter sur l'histoire des cancers des deux branches de votre famille, maternelle et paternelle.



Au terme de cette enquête, le risque familial peut être évalué. Si le médecin estime que la probabilité d'identifier une altération génétique est suffisante, il conseillera alors d'entreprendre une recherche de mutation dans des gènes de prédisposition héréditaire au cancer.

Il vous informera sur les caractéristiques de cette prédisposition génétique, sur les moyens de la détecter ainsi que sur les possibilités de prévention et de traitement qui peuvent vous être proposés. Il vous sera également expliqué la façon dont cette prédisposition génétique est transmise et les conséquences que cela peut avoir sur les autres membres de la famille.

L'analyse génétique, réalisée le plus souvent à partir d'un prélèvement sanguin, est faite chez un membre atteint de la famille censé être porteur de l'anomalie recherchée. L'analyse peut être renouvelée chez une autre personne atteinte si aucune mutation ne parvient à être caractérisée.

LA CONSULTATION de rendu du résultat

Une fois les analyses génétiques terminées, vous serez informé de la disponibilité des résultats et un rendez-vous de consultation vous sera proposé. C'est le médecin prescripteur de l'analyse génétique qui vous transmettra les résultats.

• Si aucune anomalie génétique n'est identifiée dans votre famille :

L'analyse est dite négative et signifie que les gènes explorés ne semblent pas responsables de l'histoire familiale. D'éventuelles investigations complémentaires pourront être proposées. Selon l'histoire familiale, une surveillance médicale adaptée pourra vous être conseillée ainsi qu'à vos apparentés.

• Si une anomalie génétique est identifiée dans votre famille :

Le résultat est dit positif et signifie que cette anomalie est responsable d'une augmentation du risque de développer un cancer. Des mesures de prévention et de surveillance spécifiques seront alors proposées. Des chirurgies prophylactiques pourront dans certains cas être recommandées.

Cette anomalie génétique se transmettant de génération en génération, un test génétique pourra être proposé à vos apparentés pour déterminer s'ils sont porteurs ou non de la mutation familiale.



TEST -PRÉSYMPTOMATIQUE

Un test présymptomatique permet de déterminer le statut d'une personne indemne de pathologie tumorale vis-à-vis d'une mutation identifiée dans sa famille. Il se déroule en 3 étapes. Le délai entre la première consultation et le rendu de résultat est d'environ 3 à 4 mois.

1^{ère} étape : Consultation avec l'oncogénéticien

Il s'agit d'une consultation d'information qui explique les caractéristiques de l'anomalie génétique identifiée dans la famille. Le médecin oncogénéticien répondra à un grand nombre de questions telles que : Comment se transmet cette anomalie ? Quelle est la probabilité d'en avoir hérité ? Quel risque cela va-t-il engendrer ? Quelle surveillance va être proposée ?...

2^{ème} étape : la rencontre avec le psychologue

Devant ce type de démarche, les retentissements psychologiques peuvent être importants et la place du psychologue s'avère utile et complémentaire à celle de l'équipe médicale. L'entretien psychologique permettra d'apporter une réflexion sur les motivations de la réalisation d'un tel test et sur ses conséquences sur la vie quotidienne de la personne et de sa famille.

3^{ème} étape : le rendu de résultat

Le médecin oncogénéticien communiquera les résultats lors d'un second entretien.

- En cas de statut de non porteur de la mutation familiale, le risque tumoral de la personne sera identique à celui de la population générale, ne nécessitant pas de prise en charge médicale différente de celle préconisée en population générale.
- En cas de statut de porteur de la mutation familiale, la personne sera exposée à un risque tumoral plus élevé qu'en population générale. Elle devra alors bénéficier d'une prise en charge médicale spécifique à mettre en place au décours de la consultation.